
PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2024 A 19H00

Sont présents : Christian ISOARD, Jean-Paul JOUBERT, Alexis ISOARD, Sandrine ISOARD, Patricia ISOARD

Est excusée : Aude POURROY

1 – Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

Adoption du PV du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

2 – Devis entretien espaces verts (2024 037).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de valider le devis de M. Christophe MALTESE pour un montant de 1520.00 € pour l'entretien des espaces verts (village, Cubertin et cimetière).

3 – Devis cimetière (2024 048 – 2024 044 – 2024 045).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Maire à valider :
 - **Le devis de la Société GRANIMOND pour :**
 - Un caveau polymère de 1 place pour une somme de 1 406.00 € HT
 - Deux caveaux polymères 4 places pour une somme de 6 480.00 € HT
 - Une remise de 395.00 € HT a été accordée par la société GRANIMOND.Pour un total de 7 491.00 € HT, soit 8 989.20 € TTC.
 - **Le devis de la société IMBERT pour :**
 - Le terrassement pour une somme de 1560.00 € HT
 - Le gravier pour remblais des caveaux pour une somme de 2 400.00 € HT
 - La pose des 3 caveaux pour une somme de 400.00 € HTPour un total de 4 360.00 € HT, soit 5 232.00 € TTC.
 - **Le devis de la société IMBERT pour :**
 - La fourniture, le transport et la mise en place d'un caveau 1 place pour une somme de 3 800.00 € HT
 - L'enduit des murs extérieur pour une somme de 1 976.00 € HT
 - L'enduit des murs intérieur pour une somme de 8 030.00 € HT
 - Le rejointement de mur pour une somme de 1 600.00 € HT
 - La fourniture et la pose de couvertines pour une somme de 880.00 € HT
 - La couvertine pour une somme de 720.00 € HTPour un total de 17 006.00 € HT, soit 20 407.00 € TTC.

4 – Participation à la foire de la Lavande (2024 041).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur ACCIAÏ Bruno de participer à la 101^{ème} édition de la Foire de la Lavande, qui se déroulera du 22 au 25 août 2024 à Digne-les-Bains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de valider la participation à la 101^{ème} édition de la Foire de la Lavande.

Le coût du stand de 9m² s'élève à 417.00 € HT, et nous le partagerons avec les communes du canton qui se sont manifestées (Seyne et le Vernet).

Un mail doit être envoyé aux artisans et producteurs locaux pour savoir s'ils souhaitent exposer sur le stand lors de la foire.

5 – Avenir du cabinet médical de Seyne-les-Alpes (2024 046).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe d'une participation financière de la commune d'Auzet pour aider le cabinet médical de Seyne, sur la base des éléments mentionnés dans la délibération, à savoir :
 - Participation plafonnée à 3.64 % du coût global des frais fixés
 - Participation maximale de 1 048.37 € pour les coûts du point A
 - Participation au prorata temporis pour les coûts des points B, C et D, à compter de la date de signature d'une convention à signer
 - Engagement financier jusqu'au 31 décembre 2024.

6 – Police de la publicité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de conserver la compétence de la police de publicité.

7- Amendes de police (DEC 2024 03 – 2024 038).

Un devis a été demandé à l'entreprise Richard MICHEL pour la mise en place de glissières de sécurité afin de sécuriser la route du Pied des Auberts, la route du Serre (devant la maison de M. Alain VERGNES) ainsi que le Chemin de l'Ecole (la pente pour arriver chez Mme BIZIOU).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de valider le devis de M. Richard MICHEL pour un montant de 7 810.00 € HT, soit 9 372.00 € TTC.

Un dossier de demande de subvention été déposé. Le Conseil Départemental est susceptible d'allouer une subvention de 3 905.00 € HT au titre des amendes de police.

8- Arbres à couper.

Plusieurs arbres doivent être coupés (2 saules au niveau du cimetière, 1 épicéa et plusieurs arbres derrière le monument aux morts). Un devis doit être demandé à M. Christophe MALTESE et à M. Yannick BOREL.

9 – Electricité et chauffage de l'église (2024 040 – DEC 2024 04).

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de la société FABRE Frédéric pour les travaux de mise aux normes de l'électricité et le chauffage de l'église.

Il est prévu d'installer 4 chauffages infrarouges, 10 projecteurs, des prises de courant, un tableau de protection et la reprise de l'alimentation entre la mairie et l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le devis de la société FABRE Frédéric, pour un montant de 6 476.00 € HT, soit 7 771.20 € TTC.

Une demande de subvention a été déposée, l'Etat est susceptible d'allouer une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cette opération.

10- Adhésion IT 04 (2024 042).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le renouvellement de la cotisation 2024 de la commune à IT 04 pour 200.00 € TTC.

11- Questions diverses.

a) Mise en place panneau ONF (2024 039).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à valider le devis de l'entreprise R.C.A (RINGOT COUVERTURE D'AUZET) pour la mise en place d'un panneau en bois Route du Col du Fanget, pour un montant de 650.00 €.

b) Menuiserie.

Concernant les loyers impayés, une procédure doit être entamée pour le recouvrement de la dette. Il faut se renseigner auprès du trésorier et de l'assurance Groupama pour l'assistance juridique. Il faudra contacter le menuisier pour en discuter.

c) Elections Européennes.

Il faut mettre en place les panneaux d'affichage sur le parking de la Mairie.
Décision de la tenue du bureau de vote pour les élections.

d) Convention d'occupation du domaine privé (DEC 2024 05).

Mme LACAZE Céline et M. RINGOT Rémi ont demandé à la commune la mise à disposition d'un jardin communal (parcelle E172), afin d'y faire leur potager.

Considérant que la commune d'Auzet est d'accord pour cette mise à disposition de cette parcelle, décide de conclure une convention d'occupation du domaine privé.

e) Restauration et numérisation de registres (DEC 2024 06).

L'état des registres d'Etat Civil des 19^{ème} et 20^{ème}s siècles ainsi que celui du mémoire aux juges du Tribunal de Cassation (11 nivôses an IV) sont dégradés, il convient de les restaurer. Concernant le mémoire aux juges du Tribunal de Cassation, le registre des comptes de la fabrique d'Auzet et les registres de catholicité, ils peuvent être numérisés pour un meilleur accès.

Pour cela, la Reliure du Limousin s'est déplacée dans notre commune pour chiffrer le coût

de cette opération de restauration. Le devis total est de 3 890.60 € HT, soit 4 668.72 € TTC.

Une demande de subvention a été déposée. L'Etat, via la DRAC PACA est susceptible d'allouer une subvention de 1 945.00 € pour cette opération.

f) Association Osez à Auzet.

Pour la fête du village, qui aura lieu le 17 août 2024, il est demandé par l'association si le feu d'artifice est reconduit pour cette année, et si la commune souhaite participer financièrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'accepter la demande de l'association Osez à Auzet, et participera au financement du feu d'artifice.

La séance est levée à 21h30.

PISOART